

Appel aux auteurs dans le cadre du **PRIX ANNICK LANSMAN 2023** de théâtre et littérature dramatique pour la jeunesse

Annick, institutrice et cofondatrice de Lansman Editeur, est décédée en octobre 2005. En accord avec la famille, un groupe d'amis et de proches a immédiatement décidé de créer un PRIX pour honorer sa mémoire. L'association Promotion Théâtre (aujourd'hui IThAC), le Centre des Ecritures Dramatiques Wallonie-Bruxelles et l'ASBL EMILE&CIE ont coordonné les six premières éditions de ce prix. Plus d'une vingtaine de partenaires ontariens, québécois, français, suisses, mexicains et belges se sont à chaque fois associés à l'initiative pour constituer le jury et assurer les prolongements en mettant en valeur les textes lauréats : *Les ours dorment enfin*, de la Québécoise Geneviève Billette ; *Du sable dans les yeux*, de la Française Bénédicte Couka ; *Titan*, de la Française Isabelle Richard-Taillant ; *Respire* de la Belge Daniela Ginevro ; *Etendre ses branches sur le monde* de la Franco-Belge Cécile Mouvet, *Mes papas, l'ogre et moi* du Belge Stanislas Cotton et parfois d'autres textes finalistes.

On trouvera prochainement la liste des partenaires de cette édition 2023 sur le blog :

<http://prixannicklansman.blogspot.com/>

Règlement du Prix

Conditions et consignes :

La participation est gratuite.

Tout auteur, chevronné ou non, pourra proposer **UNE** pièce qui doit répondre aux conditions suivantes :

- ✓ A LA FOIS constituer la base d'un spectacle à jouer par des comédiens adultes pour des publics d'enfants de moins de 13 ans **ET** participer au développement du plaisir de lire le théâtre à partir de 9/10 ans. Quelles que soient leurs qualités, les pièces ne s'adressant pas de manière significative à cette tranche d'âge ne pourront être acceptées par le pré-jury.
- ✓ être écrite en français, être originale ou, en cas d'adaptation, porter sur une oeuvre littéraire entrée dans le domaine public ; ne pas résulter d'une commande (ou autre démarche similaire) impliquant un droit de suivi.
- ✓ être disponible en langue française pour toute présentation publique ou représentation à la scène, donc ne pas faire l'objet d'une cession exclusive de droits en cas de création antérieure, en cours ou à venir, et ce jusque fin 2024.
- ✓ ne pas avoir été publiée (sous quelque forme que ce soit) et n'avoir pas de projet d'édition. L'auteur garantit sur l'honneur qu'il n'est pas tenu par contrat à un droit de "premier refus" (ou autre obligation de ce type) avec un autre éditeur ; il s'engage à bloquer les droits d'édition de la pièce présentée jusqu'à la proclamation des finalistes (s'il n'est pas retenu) et l'annonce des résultats finaux du Prix (s'il est finaliste).

Modalités d'envoi et formalités à remplir (pour respecter l'anonymat) :

L'envoi des textes se fera uniquement par courriel à l'adresse : appel.textes@gmail.com

Le texte, accompagné du formulaire de participation dûment complété (disponible sous format informatique sur simple demande au secrétariat), devra nous parvenir avant le **30 septembre 2022**. L'envoi d'un texte par son auteur vaut acceptation par celui-ci du présent règlement.

L'auteur choisira un code de 3 lettres et 3 chiffres qu'il indiquera sur chaque page de son texte. Il complètera le formulaire de participation sur lequel il mentionnera ce code l'identifiant. Le nom de l'auteur ne peut en aucun cas apparaître dans le texte qui sera soumis au jury, ni dans le nom du fichier. Le non-respect de l'anonymat entraîne automatiquement le refus du texte proposé.

Conseil important : choisir un code aléatoire, et non des séries comme ABC123, AAA999, etc.

Une personne sera spécifiquement chargée de traiter les envois. Elle sera la seule à connaître l'identité du candidat ; elle sera tenue à la confidentialité la plus complète, y compris vis-à-vis du reste de l'équipe organisatrice.

Le courrier électronique devra comprendre :

- ✓ un objet : "PRIX ANNICK LANSMAN + code de 3 lettres / 3 chiffres identifiant l'auteur" ;
- ✓ un fichier Word ou RTF (pas de PDF !) ; pour OpenOffice, enregistrer en Word "doc" ;
- ✓ le formulaire de participation version électronique dûment complété ;
- ✓ une photo (type identité) de l'auteur, libre de droits (format Jpg, Png ou Tif / PAS WORD) et de bonne qualité.

Un accusé de réception sera transmis par voie électronique dans les 10 jours.

Pré-jury et jury :

Un pré-jury (composé de représentants et conseillers spécialisés des organisateurs) lira l'ensemble des textes envoyés. Chaque texte sera lu au minimum par 3 personnes. Le pré-jury éliminera dans un premier temps les textes ne correspondant pas "techniquement" aux critères précisés dans les conditions et consignes ; il retiendra finalement un maximum de 12 pièces qui seront soumises au jury. Les auteurs de ces pièces pourront se prévaloir du titre de "Finalistes du septième PRIX ANNICK LANSMAN".

Le jury international sera composé des partenaires s'engageant à valoriser la pièce primée (après publication) et son auteur. Chaque partenaire disposera d'un quota de points à répartir sur les oeuvres de son choix de la manière qu'il trouvera la plus adéquate, notamment par la constitution d'un jury "interne" d'au moins trois personnes, et selon des modalités qui lui seront communiquées en temps utile. Chaque partenaire pourra également accompagner son vote de remarques et suggestions.

Le pré-jury, le jury et les organisateurs ne sont pas tenus de commenter leurs décisions. La proclamation du lauréat est prévue pour le deuxième trimestre 2023.

Prix et publication :

Le prix comprendra au minimum :

- ✓ une bourse de 1250 euros pour l'auteur ;
- ✓ une résidence d'un mois (éventuellement fractionnable) au Domaine de Mariemont (Belgique) dans l'année suivant la proclamation du résultat aux conditions habituelles proposées par le CED-WB ;
- ✓ un pécule de 200 euros par semaine pour couvrir une partie des frais de repas durant cette résidence ;
- ✓ la publication de la pièce dans une des collections Lansman sur base du contrat habituel proposé aux auteurs par cette maison d'édition (copie sur simple demande) ; toutefois, si l'auteur est régulièrement publié chez un autre éditeur, il pourra en être tenu compte pour permettre une éventuelle reprise de ce texte chez cet éditeur après un délai raisonnable ;
- ✓ l'octroi de 50 exemplaires gratuits et hors commerce à l'auteur pour lui permettre d'assurer la promotion de la pièce ;
- ✓ l'envoi de 50 autres exemplaires à des personnalités et institutions susceptibles de porter l'oeuvre à la scène ;
- ✓ des présentations publiques du texte dans l'espace francophone sous forme de lecture lors d'événements appropriés ;
- ✓ d'autres opportunités de valoriser l'oeuvre à travers les partenaires internationaux de l'opération.

Respect du règlement et cession de droits :

Les participants acceptent les termes du présent règlement.

Par leur participation, les auteurs s'engagent à céder, s'ils sont lauréats, leurs droits de publication à Lansman Editeur sur base du contrat susdit. Ils acceptent également le principe d'un éventuel retravail avec l'éditeur dans l'optique de rechercher une version favorisant le plaisir de lire le texte et donc sa circulation dans l'ensemble de l'espace francophone.

Les auteurs récupéreront l'ensemble de leurs droits dès réception du courrier leur annonçant que leur texte n'est pas retenu parmi les finalistes et, pour les finalistes, qu'il n'est pas primé.

Seul le droit belge sera applicable à toute question d'interprétation ou d'application du règlement. En cas de litige, les tribunaux du siège d'activités des organisateurs seront exclusivement compétents.

Remarques et précautions :

Les organisateurs ont, dès le départ, confié à Monsieur Jacques Bury la présidence du comité du PRIX ANNICK LANSMAN. Il coordonnera les travaux du pré-jury et du jury, garantissant le bon déroulement de l'initiative.

Si le niveau des pièces reçues paraissait en-deçà des attentes, le pré-jury et le jury pourraient suggérer aux organisateurs de prolonger l'appel ou de ne pas attribuer le Prix.

En fonction de la qualité, de l'apport des partenaires qui se joignent au projet et de l'augmentation des moyens disponibles, les organisateurs pourraient décider d'accorder d'autres prix ou mentions et déterminer les prolongements qui y seront associés.

Renseignements et adresse d'envoi :

Secrétariat du concours : appel.textes@gmail.com

Attention : horaires particuliers durant les vacances scolaires.

Sites : www.ithac.be - www.ced-wb.be - www.lansman.org - rubrique "PRIX ANNICK LANSMAN".

Blog : <http://prixannicklansman.blogspot.com/>

Il est toujours possible de contribuer à l'organisation de ce prix par un versement sur le compte ouvert à cet effet : IBAN BE53 0834 1570 8253 / BIC GKCCBEBB / Titulaire LANSMAN / Mention PRIX ANNICK LANSMAN

Appel aux auteurs dans le cadre du **PRIX ANNICK LANSMAN 2023** de théâtre et littérature dramatique pour la jeunesse

Annick, institutrice et cofondatrice de Lansman Editeur, est décédée en octobre 2005. En accord avec la famille, un groupe d'amis et de proches a immédiatement décidé de créer un PRIX pour honorer sa mémoire. L'association Promotion Théâtre (aujourd'hui IThAC), le Centre des Ecritures Dramatiques Wallonie-Bruxelles et l'ASBL EMILE&CIE ont coordonné les six premières éditions de ce prix. Plus d'une vingtaine de partenaires ontariens, québécois, français, suisses, mexicains et belges se sont à chaque fois associés à l'initiative pour constituer le jury et assurer les prolongements en mettant en valeur les textes lauréats : *Les ours dorment enfin*, de la Québécoise Geneviève Billette ; *Du sable dans les yeux*, de la Française Bénédicte Couka ; *Titan*, de la Française Isabelle Richard-Taillant ; *Respire* de la Belge Daniela Ginevro ; *Etendre ses branches sur le monde* de la Franco-Belge Cécile Mouvet, *Mes papas, l'ogre et moi* du Belge Stanislas Cotton et parfois d'autres textes finalistes.

On trouvera prochainement la liste des partenaires de cette édition 2023 sur le blog :

<http://prixannicklansman.blogspot.com/>

Règlement du Prix

Conditions et consignes :

La participation est gratuite.

Tout auteur, chevronné ou non, pourra proposer UNE pièce qui doit répondre aux conditions suivantes :

- ✓ A LA FOIS constituer la base d'un spectacle à jouer par des comédiens adultes pour des publics d'enfants de moins de 13 ans ET participer au développement du plaisir de lire le théâtre à partir de 9/10 ans. Quelles que soient leurs qualités, les pièces ne s'adressant pas de manière significative à cette tranche d'âge ne pourront être acceptées par le pré-jury.
- ✓ être écrite en français, être originale ou, en cas d'adaptation, porter sur une oeuvre littéraire entrée dans le domaine public ; ne pas résulter d'une commande (ou autre démarche similaire) impliquant un droit de suivi.
- ✓ être disponible en langue française pour toute présentation publique ou représentation à la scène, donc ne pas faire l'objet d'une cession exclusive de droits en cas de création antérieure, en cours ou à venir, et ce jusque fin 2024.
- ✓ ne pas avoir été publiée (sous quelque forme que ce soit) et n'avoir pas de projet d'édition. L'auteur garantit sur l'honneur qu'il n'est pas tenu par contrat à un droit de "premier refus" (ou autre obligation de ce type) avec un autre éditeur ; il s'engage à bloquer les droits d'édition de la pièce présentée jusqu'à la proclamation des finalistes (s'il n'est pas retenu) et l'annonce des résultats finaux du Prix (s'il est finaliste).

Modalités d'envoi et formalités à remplir (pour respecter l'anonymat) :

L'envoi des textes se fera uniquement par courriel à l'adresse : appel.textes@gmail.com

Le texte, accompagné du formulaire de participation dûment complété (disponible sous format informatique sur simple demande au secrétariat), devra nous parvenir avant le **30 septembre 2022**. L'envoi d'un texte par son auteur vaut acceptation par celui-ci du présent règlement.

L'auteur choisira un code de 3 lettres et 3 chiffres qu'il indiquera sur chaque page de son texte. Il complètera le formulaire de participation sur lequel il mentionnera ce code l'identifiant. Le nom de l'auteur ne peut en aucun cas apparaître dans le texte qui sera soumis au jury, ni dans le nom du fichier. Le non-respect de l'anonymat entraîne automatiquement le refus du texte proposé.

Conseil important : choisir un code aléatoire, et non des séries comme ABC123, AAA999, etc.

Une personne sera spécifiquement chargée de traiter les envois. Elle sera la seule à connaître l'identité du candidat ; elle sera tenue à la confidentialité la plus complète, y compris vis-à-vis du reste de l'équipe organisatrice.

Le courrier électronique devra comprendre :

- ✓ un objet : "PRIX ANNICK LANSMAN + code de 3 lettres / 3 chiffres identifiant l'auteur" ;
- ✓ un fichier Word ou RTF (pas de PDF !) ; pour OpenOffice, enregistrer en Word "doc" ;
- ✓ le formulaire de participation version électronique dûment complété ;
- ✓ une photo (type identité) de l'auteur, libre de droits (format Jpg, Png ou Tif / PAS WORD) et de bonne qualité.

Un accusé de réception sera transmis par voie électronique dans les 10 jours.

Pré-jury et jury :

Un pré-jury (composé de représentants et conseillers spécialisés des organisateurs) lira l'ensemble des textes envoyés. Chaque texte sera lu au minimum par 3 personnes. Le pré-jury éliminera dans un premier temps les textes ne correspondant pas "techniquement" aux critères précisés dans les conditions et consignes ; il retiendra finalement un maximum de 12 pièces qui seront soumises au jury. Les auteurs de ces pièces pourront se prévaloir du titre de "Finalistes du septième PRIX ANNICK LANSMAN".

Le jury international sera composé des partenaires s'engageant à valoriser la pièce primée (après publication) et son auteur. Chaque partenaire disposera d'un quota de points à répartir sur les oeuvres de son choix de la manière qu'il trouvera la plus adéquate, notamment par la constitution d'un jury "interne" d'au moins trois personnes, et selon des modalités qui lui seront communiquées en temps utile. Chaque partenaire pourra également accompagner son vote de remarques et suggestions.

Le pré-jury, le jury et les organisateurs ne sont pas tenus de commenter leurs décisions. La proclamation du lauréat est prévue pour le deuxième trimestre 2023.

Prix et publication :

Le prix comprendra au minimum :

- ✓ une bourse de 1250 euros pour l'auteur ;
- ✓ une résidence d'un mois (éventuellement fractionnable) au Domaine de Mariemont (Belgique) dans l'année suivant la proclamation du résultat aux conditions habituelles proposées par le CED-WB ;
- ✓ un pécule de 200 euros par semaine pour couvrir une partie des frais de repas durant cette résidence ;
- ✓ la publication de la pièce dans une des collections Lansman sur base du contrat habituel proposé aux auteurs par cette maison d'édition (copie sur simple demande) ; toutefois, si l'auteur est régulièrement publié chez un autre éditeur, il pourra en être tenu compte pour permettre une éventuelle reprise de ce texte chez cet éditeur après un délai raisonnable ;
- ✓ l'octroi de 50 exemplaires gratuits et hors commerce à l'auteur pour lui permettre d'assurer la promotion de la pièce ;
- ✓ l'envoi de 50 autres exemplaires à des personnalités et institutions susceptibles de porter l'oeuvre à la scène ;
- ✓ des présentations publiques du texte dans l'espace francophone sous forme de lecture lors d'événements appropriés ;
- ✓ d'autres opportunités de valoriser l'oeuvre à travers les partenaires internationaux de l'opération.

Respect du règlement et cession de droits :

Les participants acceptent les termes du présent règlement.

Par leur participation, les auteurs s'engagent à céder, s'ils sont lauréats, leurs droits de publication à Lansman Editeur sur base du contrat susdit. Ils acceptent également le principe d'un éventuel retravail avec l'éditeur dans l'optique de rechercher une version favorisant le plaisir de lire le texte et donc sa circulation dans l'ensemble de l'espace francophone.

Les auteurs récupéreront l'ensemble de leurs droits dès réception du courrier leur annonçant que leur texte n'est pas retenu parmi les finalistes et, pour les finalistes, qu'il n'est pas primé.

Seul le droit belge sera applicable à toute question d'interprétation ou d'application du règlement. En cas de litige, les tribunaux du siège d'activités des organisateurs seront exclusivement compétents.

Remarques et précautions :

Les organisateurs ont, dès le départ, confié à Monsieur Jacques Bury la présidence du comité du PRIX ANNICK LANSMAN. Il coordonnera les travaux du pré-jury et du jury, garantissant le bon déroulement de l'initiative.

Si le niveau des pièces reçues paraissait en-deçà des attentes, le pré-jury et le jury pourraient suggérer aux organisateurs de prolonger l'appel ou de ne pas attribuer le Prix.

En fonction de la qualité, de l'apport des partenaires qui se joignent au projet et de l'augmentation des moyens disponibles, les organisateurs pourraient décider d'accorder d'autres prix ou mentions et déterminer les prolongements qui y seront associés.

Renseignements et adresse d'envoi :

Secrétariat du concours : appel.textes@gmail.com

Attention : horaires particuliers durant les vacances scolaires.

Sites : www.ithac.be - www.ced-wb.be - www.lansman.org - rubrique "PRIX ANNICK LANSMAN".

Blog : <http://prixannicklansman.blogspot.com/>

Il est toujours possible de contribuer à l'organisation de ce prix par un versement sur le compte ouvert à cet effet : IBAN BE53 0834 1570 8253 / BIC GKCCBEBB / Titulaire LANSMAN / Mention PRIX ANNICK LANSMAN
